

# Contrat « Eau Potable » sur le bassin versant de la Touche Poupard

Zone d'action :

## Bassin versant du barrage de la Touche Poupard

Superficie totale **5 500 ha**

Situation en Zone Vulnérable

**Signature du contrat « eau potable » : 12 juin 1998**

Contrat quinquennal

**90 exploitations agricoles**

SAU de 4 420 ha en 1998

Essentiellement des prairies (2/3 de la SAU)

**En 1990, 2 057 habitants** sur le bassin

**7 communes**

Retenue de 15 millions de mètre cube, 150 ha

**Moyens financiers :**

Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Autofinancement

Conseil Général

Etat

**Pour quels enjeux ?**

LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

## Les partenaires

### Comité de suivi

Agence de l'Eau Loire-Bretagne  
Conseil Général des Deux-Sèvres  
DRAF-SRPV  
Services de l'Etat  
Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres  
Syndicat du SERTAD  
CAEDS  
GRAP Poitou-Charentes  
DIREN

### Maître d'ouvrage

Syndicat d'AEP du SERTAD

### Maître d'œuvre

Compagnie d'Aménagement des  
Eaux des Deux-Sèvres

### Réalisation

Chambre d'Agriculture des  
Deux-Sèvres pour le volet agricole

### Contact : Cyril BARBARIT

Compagnie d'Aménagement des Eaux des Deux-Sèvres (CAEDS)

62 rue Alsace Lorraine – BP219 - 79007 NIORT Cedex - Tél. 05 49 24 23 43 - Fax : 05 49 24 24 18

### Contact : Philippe RAIMON

Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres

11 rue de Verdun - 79200 PARTHENAY - Tél. 05 49 64 06 25

## La zone d'action

### 1. Le milieu

Le bassin versant du barrage appartient à une région « l'entre plaine et gâtine », qui constitue la terminaison du socle armoricain et le début du seuil du Poitou. La zone d'action couvre une surface de 55 km<sup>2</sup> répartis sur sept communes. Les sols présentent une hydromorphie moyenne à importante.

Le seul niveau aquifère de la région est constitué par les calcaires et les grès du Lias. Leur alimentation par les pluies efficaces est modeste, étant donné la faible infiltration des eaux en profondeur des précipitations.

Sur le bassin versant, le paysage est de type bocager et présente de nombreuses haies et pentes supérieures à 7% sur 60% du bassin.

Le linéaire de cours d'eau représente plus de 56 km. Une retenue de 15 millions de m<sup>3</sup> couvre une surface de 150 ha et s'étend sur la vallée du Chambon sur 8 km. L'eau stockée est destinée majoritairement à un usage domestique (deux tiers) et agricole (un tiers).

### 2. L'activité agricole

La région de Gâtine des Deux-Sèvres est une région dont l'économie est essentiellement agricole. L'agriculture est basée sur un système de polyculture et d'élevage de bovins. L'urbanisation est diffuse et le paysage est encore très marqué par un parcellaire qui n'a pas été remembré et qui comporte de nombreuses haies.

En 1998, 90 exploitations sont répertoriées sur le bassin. La SAU est de 4 420ha soit 80% du bassin versant.

Les prairies représentent 60% de la surface totale.

L'activité agricole est orientée sur des systèmes d'élevage de type bovins allaitant spécialisés (31%) ou mixtes (50%).

### 3. Les enjeux

La qualité des eaux du barrage est globalement satisfaisante. La protection sur le long terme de la qualité des eaux du barrage de la Touche Poupard peut être réalisée :

- en identifiant et en maintenant les conditions d'une bonne qualité en nitrates,
- en définissant une politique de réduction des flux pour les paramètres tamponnés sur le barrage, en l'occurrence le phosphore,
- en définissant une stratégie de réduction des pics pour les paramètres sur lesquels l'effet

tampon du barrage est faible (cas des paramètres phytosanitaires).

## Diagnostic phytosanitaire et actions à entreprendre

### 1. La démarche

*Le diagnostic phytosanitaire a pour objectif de :*

- réaliser le diagnostic des risques de transfert vers les eaux des produits phytosanitaires d'après la méthode CORPEN, adaptée à la région Poitou-Charentes par le GRAP (Groupe Régional d'Action contre la Pollution par les Produits Phytosanitaires), sur les exploitations agricoles du bassin versant.
- proposer des solutions individuelles et collectives afin de réduire les risques de transfert.

*Le déroulement de l'étude comprend plusieurs étapes :*

- une présentation de la démarche et sensibilisation des agriculteurs
- la réalisation des diagnostics par la Chambre d'Agriculture dans environ 50 exploitations
- des synthèses individuelles et collectives des diagnostics
- une présentation à la Commission Agricole de l'opération, définition et propositions d'actions
- la validation des actions par le comité de pilotage
- la mise en œuvre des actions dans le cadre du contrat de bassin versant à venir

Les diagnostics ont commencé en février 2001 et s'étaleront jusqu'en mars 2002. Ils sont réalisés durant la période hivernale (fin automne au début du printemps) pour observer précisément la circulation de l'eau sur le bassin versant et évacuer les risques de transfert.

### 2. Les enjeux

Les enjeux de protection de la ressource reposent sur le volontariat des agriculteurs de cette zone. Actuellement, le diagnostic phytosanitaire est en cours de réalisation et une majorité d'agriculteurs adhèrent à la démarche. Le diagnostic doit permettre d'établir un état des lieux des risques de transferts de produits phytosanitaires vers les eaux. A la fin de cette étape, il sera alors possible de dresser un bilan des pollutions ponctuelles et diffuses et de définir en connaissance de cause les voies

d'amélioration envisageables sur le bassin versant.

### **3. Les actions**

Les actions à entreprendre sur la zone géographique viseront à réduire les risques de transfert de substances vers les eaux.

#### ***Pour limiter les pollutions ponctuelles :***

- sensibilisation des agriculteurs sur les précautions d'usage des produits phytosanitaires et la préparation des traitements
- amélioration des équipements et des conditions de stockage des produits phytosanitaires, opération de contrôle des pulvérisateurs
- aménagement de l'aire de remplissage
- collecte d'emballage

#### ***Pour limiter les pollutions diffuses :***

- protection des cours d'eau : maintien des prairies et mise en place de zones tampons
- sensibilisation des agriculteurs sur les bonnes pratiques phytosanitaires : raisonnement des interventions...
- conseils agronomiques et suivis des parcelles de démonstration

Les actions seront mises en place dans le cadre d'un programme de protection de l'eau s'étalant sur plusieurs années mais actuellement les modalités ne sont pas encore définies.

## **Evaluation des progrès accomplis**

Le diagnostic venant de commencer en 2001, il n'est pas encore possible d'évaluer les progrès accomplis.